



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 9 avril 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Qc) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM-2019-00012 :

Adresse : 1131, rue du Tour-du-Lac

Lot(s) : 2 990 318 du cadastre du Québec

Objets :

- permettre l'implantation de la galerie à 0,72 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de lot.

- permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière comportant une ligne de lot brisée alors que le règlement de lotissement n°602 prescrit que les lots doivent avoir une forme régulière et que les lignes brisées sont autorisées dans les cas exceptionnels où la topographie l'exige, en raison de contraintes naturelles ou en raison du cadastre original.

Donné à Val-David, le 22 mars 2019

(S) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière